## Accise-Loi

doit commencer. Le gouvernement doit hausser les impôts pour arriver à financer les programmes sociaux et à réduire le déficit, mais au lieu de cela, il perçoit des taxes de vente dissimulées, ce qui constitue une politique extrêmement peu judicieuse. Cette forme d'impôt augmente alors que les échappatoires fiscales des sociétés demeurent stables. On ne formule qu'un semblant de protestation contre ces échappatoires et on ne fait aucune tentative réelle pour obliger les sociétés payer une part raisonnable d'impôt, part qu'elles avaient l'habitude de payer dans le passé, qu'elles payent dans d'autres pays, mais dont elles sont exemptées aujourd'hui au Canada.

Le projet de loi C-14 aura pour effet d'accroître les recettes produites par la taxe de vente et la taxe d'accise, conformément à ce qui a été annoncé dans le budget de 1986. Plus précisément, les modifications proposées comportent une hausse la perception de la taxe de vente, cette grande taxe cachée à laquelle s'opposaient hypocritement les conservateurs lorsque les libéraux ont voulu l'augmenter. Maintenant que les conservateurs sont au pouvoir, ils comprennent les avantages de la perception de taxes par d'autres canaux que les canaux ouverts fabricants sont de 7 p. 100 sur les matériaux de construction et les services de télévision par câble et de télévision à péage, 14 les autres biens taxables. Elles passeront respectivement à 8 p. 100, 15 p. 100 et 12 p. 100.

J'aimerais faire un bref commentaire sur l'augmentation de taxe d'accise sur l'alcool, les cigarettes et le tabac. Le député qui m'a précédée a fait des commentaires très sensés sur ce devient et sur les inquiétudes que suscite un gouvernement qui Admettons-le, monsieur le Président, les Canadiens ne s'oppotaxes élevées. Certains croient même que ce n'est pas mauvais préfère voir augmenter les taxes sur ces produits plutôt que sur des articles essentiels, là où la taxe est vraiment répréhensible.

Nous pouvons voir certains aspects positifs dans l'augmentataxes de la taxe sur les cigarettes. Nous savons que la hausse des jeunes qui n'ont pas beaucoup d'argent à dépenser. On ne peut type contracte apparemment sa mauvaise habitude vers l'âge à dépenser et l'accroissement de la taxe en empêchera certains commencer à fumer.

Au lieu de nous opposer à ce que le gouvernement majore que la dépendance envers cette source de financement pourrait vente et des autres taxes sur les cigarettes et les produits du ponsable d'un très grand nombre de décès. Il n'y a pas de meil-publicité, implanter des programmes destinés à remplacer la grammes de recherche sur le traitement de la toxicomanie.

ne serait pas tenté de recourir à leur majoration comme expédient en vue d'accroître son revenu général.

Ces nombreuses hausses auront pour effet de réduire le revenu familial disponible. Chacun sait que dans le cas de familles à très faible revenu, celles qui ne gagnent que 10 000 \$, par exemple, et qui comptent deux enfants, le manque à gagner atteindra probablement 170 \$. Le crédit d'impôt de 150 \$ qu'on propose au titre de la taxe de vente atténuera de beaucoup cette perte, mais il restera toutefois une différence. Les familles démunies qui doivent élever deux enfants devront quand même débourser 20 \$ de plus que maintenant pour la taxe de vente. Pour celles qui touchent 15 000 \$, on estime que la hausse de taxe représentera 215 \$, soit une somme nette de 65 \$, compte tenu du crédit de 150 \$. Quant aux familles dont le revenu s'établit à 20 000 \$, ce qui n'est pas énorme quand on a deux enfants, l'augmentation de la taxe de vente va les frapper de plein fouet en leur enlevant 269 \$ par année. Ce n'est pas peu dire, monsieur le Président.

Alors que le gouvernement se vante d'avoir augmenté le revenu familial moyen, ce dont nous nous réjouissons car il le fallait, il tend à oublier qu'il ne s'agit pas du revenu disponible. Il est vrai que grâce à une légère baisse du chômage, le revenu a augmenté mais, à cause de ces majorations de taxe, les familles ne disposeront pas pour autant de sommes plus considérables pour satisfaire leurs besoins essentiels et ceux de leurs enfants. C'est, bien sûr, le revenu disponible net qui compte vraiment. Le gouvernement se moque donc de nous quand il parle du déclin de la pauvreté parce qu'il faut considérer l'ensemble de la situation.

• (1150)

Le NPD a étudié tout le régime fiscal canadien. Nous avons examiné l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés ainsi que les taxes de vente et d'accise. Ces taxes sont régressives. C'est dire qu'on paie la même chose quel que soit son revenu. Les personnes dont le revenu est faible en consacrent donc une plus grande partie aux taxes et celles qui pourraient se permettre de payer ne déboursent en fait que des montants insignifiants, ce qui est évidemment injuste. Un régime juste est un régime progressif. Les Canadiens approuvent un régime où ceux qui ont la capacité de payer supportent un fardeau plus lourd.

Les taxes de vente et d'accise sont cachées et le gouvernement conservateur s'en sert d'une façon injuste parce qu'il fait peser un fardeau trop lourd sur les épaules des personnes à faibles revenus. Les augmentations de taxes imposées par les conservateurs totalisent 1 305 \$ pour la famille canadienne moyenne dont le revenu s'élève à 35 000 \$ et qui compte deux enfants à charge. L'augmentation de la taxe de vente compte à elle seule pour 845 \$ dans ce fardeau supplémentaire. L'exposé économique de novembre 1984 s'est traduit par une augmentation de 350 \$ par année, le budget de mai 1985 par une augmentation de 325 \$ par année et le dernier budget de février 1986 par une augmentation de 170 \$ par année.

Le gouvernement conservateur traite les particuliers et les sociétés d'une façon bien différente. Les dons qu'il fait aux sociétés sont secrets. Ce sont des dépenses fiscales qui représentent des sommes colossales. D'après mes calculs, il y en aurait pour 26,5 milliards de dollars seulement pour l'année